

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 24/11/2016	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement 2016.ARA.DP.00231
--	--	---

1. Intitulé du projet

Extension du parc d'activité économique de Laprade sur le secteur " La Prade de Doue "

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en une nouvelle extension du parc d'activité de Laprade, la totalité des parcelles du parc existant ayant été vendues. L'extension est envisagée sur le secteur La Prade de Doue, au Sud-ouest du parc existant, sur un foncier appartenant à la Communauté d'Agglomération, entre la route départementale RD15 et la Laiterie. La surface totale de la future ZA est de 9.89 ha. La surface totale des lots est de 8.74 ha dont 1000 m² non constructible.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectifs :

- de lotir les terrains de la zone d'activité sur 9,69 hectares,
- de concevoir une insertion paysagère du site,
- de prendre toutes les mesures permettant une bonne gestion des eaux de ruissellement et de préserver la qualité des eaux du ruisseau de la Tende.

Pour ce faire, le projet sera mené selon les principes d'aménagement suivants :

- la transparence hydraulique : la gestion des eaux pluviales est un enjeu important du site. La conception des équipements devra parfaitement intégrer cette dimension.
- fonctionnalité, fiabilité et pérennité des équipements : c'est un projet qui sera pensé fortement pour les problématiques d'entretien et qui sera guidé par le souci de porter loin dans le temps les équipements et d'abaisser les coûts d'entretien,
- la valorisation paysagère : l'objectif est de permettre l'intégration paysagère de la zone d'activité. Un travail sera opéré notamment sur les couleurs de bâtiment et les plantations. Des pratiques de développement durable seront opérées par la suppression des phytosanitaires.

Les parcelles loties seront à destination exclusive des industriels et artisans.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera réalisé en une phase unique, d'environ 4 à 5 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager
Dossier Loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
	Emprise totale de 9,69 ha

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

A l'intersection de l'avenue Louis Pasteur et
de la route départementale 150 sur la
commune de Saint Germain de Laprade

Coordonnées géographiques¹

Long. 45 ° 04 ' 84 " 87

Lat. 3 ° 95 ' 76 " 99

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet concerne des parcelles agricoles. Il s'agit de prairies permanentes pâturées et/ou fauchées.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme de la commune de Saint Germain Laprade approuvé le 15 novembre 2007
La zone du projet est concerné par le zonage Ui destiné aux zones à vocation d'activité économique.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet est néanmoins situé à proximité de 2 ZNIEFF de type 1 : - " Gorges de la Sumène " à environ 600m au Nord de l'extension envisagée, - " Mont brunelet " à environ 1 km au Nord-ouest. Il est également situé à proximité de 2 ZNIEFF de type 2 : - "Hautes vallées de la Loire " à environ 600m au Nord, - " Bassin du puy - emblavez " en limite de projet sur sa périphérie Ouest.
en zone de montagne ?	☒	☐	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Les parcelles du projet sont concernées par deux Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement arrêtés (1ère et 2ème échéance) du fait du passage de la RN88 au Nord du projet.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les parcelles du projet ne sont concernées par aucune zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. La visite de terrain réalisée le 08 septembre 2016 a mis en évidence la présence de quatre espèces végétales caractéristiques de zones humides : <i>Achillea ptarmica</i> , <i>Bistorta officinalis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> et <i>Succisa pratensis</i> . Elles sont réparties sur l'ensemble des parcelles mais ne dominent pas les groupements végétaux. La recherche de traits rédoxiques dans le sol sera effectuée dans le cadre de l'étude géotechnique.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de prévention des risques naturels : - PPR Retrait-gonflement des argiles approuvé le 30/09/2014 : Les parcelles du projet sont classées en zone fortement exposées. - 2 PPR Inondation : PPRI La Tendre prescrit le 18/08/2009 et PPRI Bassin du Puy approuvé le 28/09/2015. Plan de prévention des risques technologiques : - PPR Risques industriels pour les Laboratoires MSD-Chibret, approuvé le 18/12/2012.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe à environ 580 mètres d'un site Natura 2000 si on prend l'extrémité du projet la plus proche de ce site. Il s'agit de la zone de protection spéciale FR8310009 " Gorges de la Loire " désigné au titre de la directive oiseaux. Deux Zones Spéciales de Conservation sont situées à proximité du projet : Grotte de la Denise (FR8302007) à 7km à l'Ouest et Gorges de la Loire (FR8301081) à 7km au Sud.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Le projet est situé à proximité de plusieurs monuments historiques : - Château de Saint Germain Laprade (1,2 km) - Eglise Saint Germain (1,3km) - Abbaye de Doue (1,1 km) - Vieux pont de Brives-Charensac (2 km)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet engendre un effet d'emprise d'environ 9 ha sur des prairies pâturées et/ou fauchées. Un nid de soies avec des restes d'excréments caractéristique des lépidoptères a été observé au niveau d'un pied de Succise des prés dans une zone en friche proche des parcelles du projet. Il pourrait s'agir d'un nid communautaire de Damier de la Succise. Aucune chenille n'a cependant été observée et aucun nid de sole n'a été relevé au niveau des parcelles du projet malgré l'abondance de la Succise des prés. Les opérations de fauche actuellement pratiquées ne sont certainement pas favorables à l'espèce (printanières et/ou estivales, au ras du sol).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	La distance entre la zone de projet et les zones à sensibilité particulière permet d'éviter tout impact sur les habitats du site. En outre, l'occupation des sols aux alentours du projet (zone d'activité) limite l'intérêt de la zone pour la faune et la flore patrimoniale.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendre la consommation d'espaces agricoles.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est soumis à un risque retrait-gonflement des argiles (aléa moyen à fort), inondation, glissement de terrain, radon, phénomènes météorologiques, risque sismique (zone de sismicité 2). Concernant le risque inondation, une étude hydraulique a été réalisée afin de définir un programme de travaux de réduction de l'aléa sur la zone d'activités. Cette étude a permis la mise en place d'ouvrage des stockages des eaux permettant de maîtriser les écoulements.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet est susceptible d'entraîner des nuisances sonores en phase travaux mais pas en phase exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet, s'il est situé à proximité de la RN88, classée comme infrastructure de transport bruyante, n'est pas affecté par des nuisances sonores, les secteurs affectés par le bruit se limitant aux parcelles en limite Nord de l'emprise du projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	La station d'épuration à proximité du projet peut être responsable de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ ☒ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒			Les travaux ne seront pas effectués la nuit.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒			
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ ☒ Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒ ☐			Des matériaux d'argiles sont susceptibles d'être déblayés durant la phase travaux et devront dans ce cas être évacués. La production de déchets pendant la phase d'exploitation dépendra du type d'entreprise qui s'installeront sur la zone.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☒ ☐			Le projet, qui vise à s'implanter le long d'une route, va impacter le paysage le long de cet axe. Néanmoins, le projet prévoit une approche paysagère qualitative pour intégrer d'un point de vue paysager l'extension prévue. Ainsi, il est prévu d'aménager deux fossés paysager sur la zone et de mettre en place un bassin paysager. En outre, il est intéressant de souligner que la zone est déjà concernée par une zone d'activité qui limite l'intérêt du paysage local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒ ☐			Le projet s'implante à la place d'espaces agricoles et va donc modifier les activités associées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Afin de limiter les perturbations éventuelles sur le Damier de la Succise (dont la présence n'est que potentielle), la zone de friche située en dehors de l'emprise du projet, la plus favorable à l'espèce, sera préservée et identifiée sur le terrain afin d'éviter les débordements d'emprise et le stationnement des engins en phase travaux notamment. Une zone tampon sera mise en place par la disposition d'un bassin d'orage entre cette zone et les premiers lots. Ce bassin sera peu profond et créé à partir d'un aménagement léger des prairies existantes afin de maintenir les végétations en place. La gestion de la végétation des bassins d'orages sera menée de façon à maintenir une diversité floristique favorable aux lépidoptères : fauche tardive (octobre) avec une hauteur de coupe supérieure à 15 cm et le maintien de zones refuges.

Concernant le risque inondation, le programme de travaux visant la réduction de l'aléa comprend déjà l'ensemble des mesures permettant de limiter ce risque sur la zone de projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒ X

Fait à

Le Puy-en-Velay

le,

28 octobre 2016

Signature

Le Président
de la Communauté d'agglomération
du Puy-en-Velay



Michel JOUBERT